



Personnels Administratifs Techniques Santé et Sociaux

Vos représentants CGT au Comité Technique Spécial
Académique

Renaud Sapey
Patrick Roméro

Contactez la CGT Éduc – Académie de Lyon
lyon@cgteduc.fr

Rhône contact69@cgteduc.fr
Ain educationcgtain@orange.fr
Loire 42@cgteduc.fr

Compte-rendu CGT CTSA DU 11 octobre 2022

Le CTSA a pour prérogatives les règles relatives au fonctionnement et à l'organisation des services académiques (Rectorat de Lyon et DSDEN 01/42/69 – CIO – CMS – Circos)

Participant·e·s

Pour l'administration : M. Olivier Curnelle (SGA), Mme Stéphanie de Saint-Jean (SG DRH), Mme Nadine Perrayon (SG AGFM), Mme Hakima Ancer (dir. DPATSS),

Organisations syndicales : CGT, FO, UNSA, FSU

Ordre du jour :

- Point travaux Rectorat / DSDEN
- Date de fermeture des services académiques
- Point élections professionnelles décembre 2022
- Points IFSE informaticiens
- Point sanitaire
- Questions diverses

Nous demandons aux collègues **de nous faire remonter tout manquement sanitaire de l'administration et d'opérer à des saisies sur le registre sécurité santé au travail (RSST)** papier ou en ligne (Idéal/ARENA/Intranet, référentiels et Outils/Autres outils/[Registres Santé Sécurité](#))

Point travaux Rectorat / DSDEN

Rectorat :

Les travaux devraient se terminer lors de la première semaine des vacances de la Toussaint. Ceux du 6^{ème} étage du Rectorat devraient aussi bientôt se terminer avec une installation prévue dans les bureaux pour fin novembre alors que l'arrivée du nouveau mobilier, elle, est prévue pour début décembre (problèmes d'approvisionnement). Les travaux de toiture et terrasse devraient débuter au printemps ou à l'été 2023.

Mise en sécurité des sites académiques du Rhône courant année 2023 :

- Elle concernera trois zones : les accueils du rectorat et de la DSDEN 69, puis la modification de l'ancien appartement du gardien de la DSDEN pour en faire un accueil du public lors des affectations.
- Mise aux normes de la signalétique
- Mise en place des lecteurs de badge pour accéder aux bâtiments

DSDEN 69 :

- À partir du 18 octobre, le projet est de refaire l'électricité dans les bureaux, notamment d'enlever les plots au sol qui sont dangereux ainsi que de refaire les sols et la peinture si besoin entre les déménagements et emménagements.
- Il est prévu une remise aux normes des toilettes handicapé·e·s des 2ème et 4ème étage.
- Nous n'avons pas eu d'informations concernant les futurs déménagements, qui sont pourtant prévus.

Date de fermeture des services académiques

Pour l'année scolaire 2022/2023, il est proposé que le rectorat soit fermé aux dates suivantes :

- Congés de Noël : du jeudi 22 décembre 2022 au soir au lundi 2 janvier 2023 matin ;
- Pont de l'Ascension : le vendredi 19 mai 2023 (jeudi 18 mai 2023 férié) ;
- Congés d'été : du vendredi 28 juillet 2023 au soir au mercredi 16 août 2023 matin.

Ces fermetures représentent, pour un agent à temps complet, 18 jours de congés qui devront être déduits des droits à congés de l'année scolaire.

Pour les congés d'été, chaque directeur de service peut proposer une date de fermeture anticipée par rapport au 28 juillet 2023 ou retardée par rapport au 16 août 2023, en fonction des nécessités de service.

Certains services ou parties de service (DAMG, DSI, SIAJ, DPATSS 4, DRAJES, SDJES...) poursuivent leur activité avec des effectifs et des modalités de travail adaptés (télétravail par exemple) durant les périodes de fermeture.

Dates de fermeture envisagées durant les congés d'été 2023

Rappel : congés scolaires à partir du samedi 8 juillet 2023 après la classe.

	Service	Fermeture	
		du... (au soir)	au... (inclus)
Pôle PERFSCO	DPS	vendredi 21 juillet 2023	mardi 15 août 2023
	DOS	vendredi 21 juillet 2023	jeudi 17 août 2023
	DEP-IEF	vendredi 28 juillet 2023	mardi 15 août 2023
	DBF	vendredi 28 juillet 2023	dimanche 20 août 2023
	CDG	vendredi 21 juillet 2023	dimanche 20 août 2023
Pôle DRH	Coordo. Paye	En fonction des calendriers de paye	
	RH proximité	vendredi 21 juillet 2023	dimanche 20 août 2023
	DIPE	lundi 24 juillet ou mardi 25 juillet	mardi 15 août 2023
	DPATSS	vendredi 28 juillet 2023	mardi 15 août 2023
	DE	vendredi 21 juillet 2023	mardi 15 août 2023
	PAM	vendredi 28 juillet 2023	mardi 15 août 2023
Pôle FSM	SIASI	x	x
	SIAJ	x	x
	SIACCE	vendredi 21 juillet 2023	dimanche 20 août 2023
	DEC	mercredi 26 juillet 2023	mardi 15 août 2023
	DAMG	x	x
	Modernisation	vendredi 21 juillet 2023	mardi 15 août 2023
Délégations et directions régionales	E AFC	vendredi 28 juillet 2023	dimanche 20 août 2023
	DRAES	vendredi 28 juillet 2023	dimanche 20 août 2023
	DRAFPIC	vendredi 21 juillet 2023	mardi 15 août 2023
	DRAI	vendredi 28 juillet 2023	mardi 15 août 2023
	DRAIO	vendredi 21 juillet 2023	mardi 15 août 2023
	DRAJES	x	x

Élections professionnelles de décembre 2022

Le scrutin se déroulera du 1^{er} au 8 décembre 2022 pour toute la fonction publique.

Les services de la DSI et de la DAMG seront réquisitionnés pour la soirée du 8 décembre, jour du dépouillement du vote électronique.

Le 13 octobre, chaque collègue en EPLE ou service académique pourra accéder à son espace électeur et créer son mot de passe personnel.

Les horaires de bureaux du guichet unique seront élargis pendant la période du scrutin afin de procéder à l'assistance.

Point IFSE informaticiens

Ci-dessous la cartographie IFSE pour les agents du SIASI de la région académique :

Corps des IGR

Groupe de fonction	Missions	IGR 2C	IGR 1C	IGR HC
Groupe 1 Fonctions à très hautes responsabilités et/ou stratégiques, encadrement supérieur et/ou management stratégique, haute expertise et/ou fonctions hautement spécialisées	Directeurs adjoints du SIASI - responsable de site académique	18 600 €	19 200 €	21 000 €
	Adjoint au responsable de site académique	17 000 €	18 500 €	19 000 €
	Chef de projets stratégiques nationaux ou expert de très haut niveau			
Groupe 2 Fonctions de définition et de pilotage Encadrement élevé	RSSI, expertise technique très élevée et/ou compétences rares, chef de projet, adjoint chef de projets stratégiques, responsable de pôle, de département ou de bureau	16 600 €	17 600 €	18 100 €
Groupe 3 Fonctions d'élaboration, de conception ou de développement, encadrement intermédiaire, fonctions de conception, emploi-type REFERENS	Chargé de mission, administrateur SI, réseaux, responsable développement, d'exploitation ou d'études Ingénieur sur emploi type REFERENS	13 840 €	15 710 €	16 200 €

Corps des IGE

Groupe de fonction	Missions	IGE CN	IGE HC
Groupe 1 Fonctions de définition et de pilotage / Encadrement élevé Ingénierie à forte technicité ou à forte expertise	Chef de bureau	12 887 €	13 939 €
	Expert de haut niveau / Pilotage à fortes responsabilités		
	Chargé de développement domaine		
Groupe 2 Fonctions d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi Encadrement intermédiaire	RSSI Expertise rare	11 500 €	13 289 €
Groupe 3 Fonctions d'études et/ou de conception, fonctions de préparation et de mise en œuvre, emploi-type REFERENS	ADSI / Administrateur systèmes réseaux (ASR) / Chargé d'études sans encadrement Ingénieur sur emploi type REFERENS	11 042 €	12 093 €

Corps des ASI

Groupe de fonction	Missions	ASI
Groupe 1 Fonctions d'études et/ou conception Encadrement ou coordination / Expertise particulière	Chef d'équipe	10 188 €
	Compétences rares ou fonction complexe	
Groupe 2 Fonctions usuelles telles que définies dans REFERENS Fonctions de gestion de procédures / Fonctions de coordination / Chargé d'études	ADSI et administrateur système et réseaux (ASR) Assistant de développement et qualification	9 781 €

Corps des TECH

Groupe de fonction	Missions	TECH CN	TECH CS	TECH CE
Groupe 1 Fonctions de mise en œuvre de procédures complexes / Fonctions à technicité élevée / Encadrement coordination	Chef de bureau, technicien dans un domaine à forte responsabilité ou sujétions particulières	9 553 €	9 600 €	9 700 €
Groupe 2 Fonctions de gestion et de contrôle / Technicité particulière	ADSI, assistant système et réseaux (ASR), développeur	9 404 €	9 453 €	9 503 €
Groupe 3 Fonctions de gestion de procédures usuelles Emploi-type REFERENS	Assistance, exploitation, traitement de l'information Support accompagnement, procédures usuelles	8 944 €	8 994 €	9 360 €

Corps des ATRF : plus de recrutement d'ATRF BAP E

Groupe de fonction	Missions	ATRF	ATRF P2C	ATRF P1C
Groupe 1 Fonctions d'exécution nécessitant une qualification particulière	Chef d'équipe, fonction nécessitant une compétence rare ou une formation spécifique, fonctions à sujétions particulières ou à technicité élevée			
Groupe 2 Fonctions usuelles telles que définies dans REFERENS	Opérateur d'exploitation et de maintenance informatique		7 344 €	7 395 €

Mise en paiement d'ici la fin de l'année 2022.

Point sanitaire

Continuer à respecter les gestes barrières.

Pour les agents ayant des besoins de masques, il faut se rapprocher de la DAMG qui pourra en fournir.

Questions diverses

CIO

Les agents des CIO n'ont toujours pas accès à TIPI et ne bénéficient de ce fait pas du jour de récupération. Ces agents n'ont pas non plus accès au télétravail.

Cette situation ne peut pas durer, une solution pérenne doit être trouvée. Les agents doivent pouvoir récupérer les RTT qui leur sont dus.

Économies d'énergie

Une campagne d'information et d'affichage va avoir lieu, avec plusieurs consignes concernant les économies d'énergies.

Pour la DSDEN 69, il est prévu un changement de chaque vanne thermostatique avec un réglage pour atteindre une température de 19°C.

Des relevés de températures auront lieu dans certains bureaux, notamment dans les plus froids.

Un remplacement de plus de 1800 ampoules par des ampoules LED va être mis en œuvre.

Il n'y aura pas de télétravail d'office pour déficit de température puisque la norme sera de 19°C pour tout le monde. Si une baisse de température est relevée dans un bureau, le cas sera étudié.

La DSI travaille sur le passage plus rapide en veille automatique des ordinateurs qui ne sont pas utilisés.

Pour le rectorat, il sera demandé aux agents de baisser les volets extérieurs le soir et de veiller à bien éteindre les lumières.

Questions CGT

Entretiens professionnels

La CGT avait fait remonter lors d'un précédent CTSA que, sur certaines académies, environ 25% des agents n'avaient pas d'entretien individuel. Nous demandons les chiffres sur l'académie de Lyon après avoir été alertés par de nombreux agents dans cette situation.

Nous n'obtenons toujours aucun chiffre ce jour.

Nous demandons aux agents dans cette situation qui le souhaitent de nous le faire remonter sur l'adresse électronique suivante : lyon@cgteduc.fr

DEC

À la suite d'une heure d'information syndicale dans les locaux du rectorat à la Croix-Rousse, nous avons fait remonter :

- **Des problèmes d'hygiène dans les locaux**
- **Une demande de convention avec le lycée Saint-Exupéry pour le self**
- **Une demande d'installation de parc à vélos**

Concernant les problèmes d'hygiène et de propreté, Mme Perrailon explique n'avoir jamais eu de retour à ce sujet. Elle conseille aux agents constatant des soucis de cet ordre dans les locaux de la DEC de prendre des photos et de le signaler auprès de la DAMG (damg@ac-lyon.fr). Nous invitons les collègues à mettre la CGT (lyon@cgteduc.fr) en copie.

Pour les repas au lycée Saint-Exupery, le prix est fixé par l'établissement en début d'année et ce montant est le même pour chaque agent, y compris ceux qui y travaillent. Il n'y aucune convention auprès des établissements. L'administration indique que ce n'est pas possible.

Concernant le parc à vélo, l'administration ne pense que ce soit possible d'en installer un. En revanche, il en est prévu un prochainement sur le site CANOPÉ, accessible aux agents de la DEC. Il pourra accueillir une quinzaine de vélos, avec possibilité de l'agrandir si besoin dans le futur.

CIA 2022

La CGT demande des précisions pour le versement du CIA 2022.

L'administration rappelle que le versement du CIA n'est pas obligatoire et qu'il reste individuel. Elle parle d'une réflexion pour voir ce qu'il est possible de faire cette année car il y a une différence entre académies. Elle indique chercher des compromis.

Il devrait y avoir un CIA, mais nous n'en connaissons pas encore le montant. Cela devrait se décider très prochainement afin de le mettre en place sur paie de décembre.

Comme l'an dernier, il y a une possibilité que chaque chef·fe de service propose un CIA exceptionnel (prime au mérite) pour certains agents, en fonction des missions effectuées.

La CGT est toujours opposée à cette mesure de prime au mérite, et arbitraire, qui ne sert qu'à créer de la concurrence entre collègues, et continue de revendiquer des augmentations de salaire brut.

Affectation des lauréats de concours

La CGT demande que l'affectation des lauréats de concours se fasse en plénière afin de soulager le travail des services concernés, et qu'elle se déroule d'une façon plus rapide et efficace.

Nous sommes également favorables à l'appel aux listes complémentaires, et à la titularisation des personnel·le·s contractuel·le·s.

Astreinte des 3 et 4 décembre

La CGT demande des précisions sur l'astreinte prévue pour les 3 et 4 décembre.

L'administration répond que le calendrier sera ajusté au dernier moment pour certains services : DSI, RH, DAMG...

Un tableau pour s'inscrire sur la base du volontariat a été envoyé aux personnels concernés.



